

COMMUNE DE SEPMEs**Place de l'Église**

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-04-03

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :

M.BASECQ Samuel ayant donné procuration à Régine REZEAU
M.BARILLET Gaby
M.CHOLLET Yohan
M.LABARRE Thomas
M.RAGUIN Charles

Nombre de membres en exercice : ... 12
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 20 avril 2023

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Deux associations extérieures à la commune de Sepmes : La Croix Rouge et le Souvenir Français, sollicitent une aide de la municipalité.

Madame le Maire propose de statuer sur les montants à attribuer à ces deux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer aux associations, les subventions suivantes :

LA CROIX ROUGE	75,00€
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 12 mai 2023 et publié le 12 mai 2023

À SEPMEs, 12 mai 2023

Le Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

